

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le 27 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 décembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Annie UHALDEBORDE, Brigitte ETCHEVERRY.

~~~~~

Absents ayant donné pouvoir : Mme Dominique VIGIER à M. Pierre SORHAITS, M. Claude YAOUANC à Mme Chantal BONZON, Mme Valérie RECART à Mme Marie-Dominique GAY.

~~~~~

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET & Ms Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE.

~~~~~

Le Maire ouvre la séance et remercie les élus de leur présence en cette période de fêtes.

Il explique le besoin de se réunir une dernière fois avant la fin de l'année, car une délibération doit être prise avant le 31 décembre 2017, afin de donner un avis sur le travail des salariés des commerces de détails les dimanches.

Monsieur Le Maire énonce les procurations, et les absents excusés, et précise à M. SORHAITS que la procuration de Mme Vigier n'est pas signée, ce qui la rend caduque légalement parlant.

Monsieur Le Maire propose M. LAHORGUE pour assurer la fonction de secrétaire de séance.  
M. SORHAITS se propose également.

Monsieur Le Maire met donc aux voix ces deux candidatures.

M. Michel LAHORGUE est élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

---

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017

Monsieur Le Maire précise à M. SORHAITS qu'il a écouté l'enregistrement de la dernière séance du Conseil municipal et lui a envoyé sa réponse par mail, suite à ses remarques envoyées par mail.

Pierre SORHAITS demande que ces propos soient retranscrits dans le compte-rendu, à savoir, qu'il désire que soit écrite sa question « *qui chez lui s'opposerait à la pose du compteur ? Des doigts se sont levés.*

*J'ai fait remarquer que chez eux ils n'en voulaient pas mais que dans quelques secondes ils en autoriseraient la pose pour l'ensemble du village. »*

Réponse apportée par Monsieur Le Maire :

*Pour faire suite à votre mail du 11 décembre 2017, je tiens à vous apporter les réponses suivantes :*

- *Un Procès-verbal de séance d'un conseil municipal doit reprendre l'essentiel des points avec les débats qui s'y rattachent sans pour autant en reprendre l'intégralité. Vous pouvez constater d'ailleurs que toutes les interventions, qu'elles soient faites par votre groupe mais aussi par le groupe majoritaire ne sont pas reprises dans le procès-verbal.*

*Vous souhaitez que « votre regret que la taxe d'aménagement soit encore et toujours à 5% » soit retranscrit dans le procès-verbal, je tiens à vous préciser qu'après écoute de l'enregistrement de la séance, vos interventions au sujet de la taxe d'aménagement une fois la délibération présentée, sont les suivantes :*

1. *« qu'est-ce que la taxe d'aménagement ? », M. Michel LAHORGUE vous a alors fourni les éléments de réponse ;*
  2. *« on peut décider de la mettre à zéro ? », je vous ai répondu que oui, cependant dans ce cas il faudra forcément trouver d'autres solutions pour avoir des recettes financières ;*
  3. *« 5% est le taux maximum ? », Monsieur Claude YAOUANC vous a alors précisé que le taux pouvait aller jusqu'à 20%.*
- *Concernant le Linky, le procès-verbal rapporte bien votre intervention.*

*Quant à votre commentaire à savoir : « que chez eux ils n'en voudraient pas mais que dans quelques secondes ils en autoriseraient la pose pour l'ensemble du village », je vous rappelle que l'objet de la délibération n'était pas de donner un avis sur la pose de ces compteurs, mais de retirer une délibération entachée d'illégalité sur demande de Madame la Sous-préfète, suite au retour du contrôle de légalité. L'avis pour ou contre a été formulé par les conseillers municipaux dans cette délibération.*

Monsieur Le Maire propose de joindre à ce compte-rendu, la modification demandée par M. SORHAITS et la réponse apportée.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **URBANISME :**

- 1- Conventions de servitudes et de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique ;

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg et de l'implantation du nouveau bâtiment, une étude a été menée afin de connaître la puissance électrique nécessaire.

Il est donc préconisé d'implanter un transformateur électrique sur le nouveau parking de la place Saint-Barthélémy. Comme l'implantation a lieu sur le domaine public, ENEDIS a besoin d'un accord par le biais d'une convention d'occupation du domaine public et de servitudes pour le passage des gaines et fils sous la voie publique.

Ce transformateur alimentera le nouveau bâtiment, la borne pour les forains, la borne du SDEPA pour la recharge des véhicules électriques.

### Adopté à l'unanimité

#### ➤ ECONOMIE :

#### 2- Dérogations au repos dominical pour l'année 2018 ;

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération.

M. GOÑY précise à propos des organisations syndicales interrogées, qu'il aurait été intéressant d'avoir les avis des organisations syndicales représentées au niveau de la concession Peugeot ?

Monsieur le Maire indique à M. GOÑY, que les réponses des syndicats interrogés lui seront communiquées.

M. SORHAITS indique qu'il s'est rendu dans la concession Peugeot et a questionné les vendeurs sur ce sujet. Ces derniers lui ont répondu qu'ils préféreraient rester en famille le dimanche. Les vendeurs appellent cela les « one-shot », c'est-à-dire, les gens qui viennent spécialement et qui achètent, ils disent également que c'est « zéro, qu'ils font un coup de pub pour le patron mais qu'ils seraient bien mieux à la maison ». D'autant plus que ces dimanches ne sont pas producteurs de ventes.

M. GOÑY : « *même les services publics sont ouverts le dimanche* ».

Monsieur Le Maire ajoute que c'est un débat de société, au même titre que les ouvertures les jours fériés.

M. BIGÉ : « *et pour les autres concessionnaires qui n'ont pas fait de demande ?* »

Monsieur Le Maire répond qu'à partir du moment où les ouvertures sont acceptées pour un concessionnaire, cela vaut pour l'ensemble des concessionnaires de la commune.

Techniquement, le conseil municipal donne un avis, et ensuite, Le Maire prend un arrêté autorisant ou pas ces ouvertures.

Les concessionnaires ont demandé l'ouverture sur 5 dimanches en 2018, mais cela peut aller jusqu'à 12 par an.

M. GOÑY : « *du coup, les syndicats présents dans les autres concessions automobiles, autres que Peugeot, n'ont pas été interrogés, étant donné que c'est Peugeot qui a fait la demande ?* »

Monsieur Le Maire répond que les directeurs se sont mis d'accord et ont questionné les syndicats représentants leurs personnels.

M. GOÑY se questionne sur le fait que tous les salariés aient été interrogés, il estime que si tous les salariés étaient payés pareil, pourquoi pas, mais indique que ce ne sera pas le cas, il demande aux élus de voter en leur âme et conscience.

Monsieur Le Maire indique qu'on ne peut pas savoir si les directeurs ont fait le nécessaire auprès de leurs salariés et que cela relève de leurs affaires internes.

Monsieur Le Maire met aux voix.

- **Pour :** 7, dont 1 pouvoir

(Chantal BONZON, Dominique GALLOT, Sophie DELETTRE, Paul BAUDRY, Hugues BIGE, Claude YAOUANC, Annie UHALDEBORDE).

- **Contre :** 8, dont 2 pouvoirs (dont celui de Mme Vigier)

(Michel GOÑY, Pierre SORHAITS, Dominique VIGIER, Brigitte ETCHEVERRY, Frédéric ETCHEGARAY, Marie-Dominique GAY, Valérie RECART, Francis DAVRIL.

- **Abstention :** 1 (Michel LAHORGUE)

*Avis défavorable*

➤ INTERCOMMUNALITE :

3- Avenant à la convention pour l'entretien des terrains du stade Mendibista avec la commune d'Arcangues ;

Monsieur Le Maire rappelle que tous les ans, un point est fait, sur les travaux effectués au stade intercommunal

Benoît KUENTZ a préparé un mémo retraçant toutes les actions réalisées au stade par la commune, et la commune d'Arcangues paie la moitié de la somme engagée.

M. GOÑY tient à souligner que le club de rugby est très content du travail effectué par les services municipaux.

*Adopté à l'unanimité*

➤ QUESTIONS DE L'OPPOSITION :

1) Question de Mme Dominique VIGIER :

*Cette annonce 1348103398 visible sur le Bon Coin concerne une partie du terrain de 2000 m<sup>2</sup> que la majorité municipale, seule, a rendu constructible voici quelques semaines.*

*Il était pourtant annoncé que cette parcelle servirait exclusivement à construire 2 maisons, l'une pour Jeannot Lahorgue présent ce jour-là au conseil municipal, l'autre pour sa fille afin qu'ils reviennent habiter sur Bassussarry.*

*Je rappelle que la majorité municipale avait précédemment fermé les yeux sur la vente avant le terme réglementaire d'une maison appartenant à une ex-conseillère municipale issue de la majorité.*

*Cette « faveur » avait permis à la démissionnaire de réaliser une plus-value conséquente.*

*Au moment où d'énormes constructions vont fleurir sous les balcons d'opposants et anciens opposants, quelles mesures prendra cette fois-ci la majorité municipale pour rétablir un semblant d'équité ?*

- Monsieur Le Maire souhaite apporter une précision sur le fait que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a répondu à une question posée par M. GOÑY alors que ce dernier était absent, et qu'il se doit de répondre directement au signataire de la question, surtout quand il y a des rectifications à y apporter.

Pour cette raison, Monsieur Le Maire répondra à Mme VIGIER, en sa présence.

2) Question de M. Michel GOÑY :

La station d'épuration :

*Plutôt que de rejeter les eaux usées directement à la Nive nous avons vainement suggéré le mois dernier en Conseil de la remonter pour alimenter le golf.*

*Ceci étant, la circulaire interministérielle du 8 Décembre 2006 prévoit que « l'urbanisation de nouveaux secteurs ne puisse intervenir alors que la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne pourraient pas être effectuées dans les conditions conformes à la réglementation en vigueur ».*

*La mairie de Bassussarry aurait dû terminer les réparations pour fin 2017 : les travaux ne commenceront qu'en 2018.*

*On ne peut se contenter de croiser éternellement les doigts en espérant que la DDTM ne passe pas pour verbaliser ?*

*Que fera la majorité si la DDTM bloque les programmes immobiliers en cours, ceci en particulier au niveau des pénalités financières imposées.*

*- par l'État*

*- par les particuliers voyant leurs projets immobiliers suspendus donc retardés ?*

➤ Monsieur Le Maire :

1<sup>ère</sup> précision importante : la station avait été conçue pour obtenir une eau très épurée pour alimenter le Golf, ce qui était le souhait de départ. Elle a donc été conçue en fonction de cela.

Malheureusement, cela n'a pas fonctionné, peut-être en raison du matériel mis en place, peut être aussi en raison d'eaux très agressives, qui ont endommagé les membranes. Dès le départ, la suggestion était que le golf mette des pompes pour venir arroser. Cependant, après constat, il s'est avéré que l'eau à la sortie, n'était pas conforme pour un arrosage.

2<sup>ème</sup> précision importante: Contrairement à ce qui est dit dans la question, ce n'est pas la mairie qui est propriétaire de la station. Elle a transféré cette compétence il y a au moins 25 ans (1990-1991). C'est donc le syndicat URA qui est maître d'ouvrage et qui la gère entièrement. La mairie n'a pas à intervenir.

Au même titre, c'est le syndicat URA qui en est responsable.

Aujourd'hui, la police de l'eau demande :

- le rejet à la Nive de cette eau qui est traitée, mais pas assez pour un arrosage : les eaux traitées se rejettent aujourd'hui à la Nive ;
- la réparation de la station.

Le Président GOYETCHE s'est heurté à des problèmes administratifs dans le cadre de son appel d'offre et a pris deux mois et demi de retard. Il est toujours en contact avec la DDTM, notamment pour la révision du PLU.

Ni le Président GOYETCHE, ni le personnel ne se sont croisés les doigts sur ce dossier, je tiens à l'affirmer.

Au jour d'aujourd'hui, la DDTM écoute le Président GOYETCHE, d'autant plus qu'il a signé le marché de réparation, et les crédits nécessaires ont été votés dans le cadre du budget.

Le Président estime une fin des travaux pour le mois d'avril, chose qu'il a évoqué avec la DDTM, ce qui ne remet pas en cause la position de la DDTM sur les PLU, encore moins sur les futurs projets immobiliers.

A moins qu'une catastrophe n'arrive et que la station ne soit toujours pas réparée dans un an... d'autant plus que la compétence va être transférée à la communauté d'agglomération, et même si le syndicat est dissout, le personnel sera conservé, et les dossiers seront suivis.

M. GOÑY : « si la compétence eau et assainissement est transférée à la CAPB, on pourrait peut-être taper dans son budget pour améliorer la station avec des crédits suffisants, car le syndicat URA n'a pas une masse financière aussi importante que celle de la CAPB. »

Monsieur Le Maire précise que l'objectif du syndicat URA était de remettre en état la station d'épuration et qu'il bataille sur ce dossier depuis 3 ans, avec les expertises, les rapports du tribunal...etc.

Il s'est engagé à remettre la station d'épuration en activité avec un traitement conforme aux prescriptions des services de l'Etat.

Si dans 10 ans il y a lieu d'agrandir la station pour éventuellement accueillir plus de population, c'est la CAPB qui s'en chargera, ou qui décidera d'en créer une autre sur Arcangues (comme déjà évoqué il y a plus de 12 ans).

La CAPB reprend tous les budgets des syndicats dissous, et dans celui du syndicat URA, il est prévu la réhabilitation de la station d'épuration Arcangues – Bassussarry.

Budget qui est donc transféré à la CAPB pour qu'elle mène à bien ce projet.

M. SORHAITS : « est-ce une réhabilitation à l'identique ? Je trouve dommage qu'on reparte sur l'ancien système. »

M. DAVRIL précise que le système restera un système membranaire, et que c'est pour cette raison qu'un bassin orages a été réalisé en amont pour éviter ces eaux agressives qui ont endommagé la station.

Monsieur Le Maire ajoute que la DDTM admet également que le « sophistiqué » qui avait été imaginé au départ n'a pas fonctionné, car les membranes très fines se sont avérées trop fragiles. Elle a estimé que le dossier de réhabilitation présenté était convenable, car on n'encourra justement pas le risque de cette « super-technique », qui malheureusement peut nous amener à ne plus épurer du tout.

C'est un système membranaire qui ne permettra peut-être pas d'arroser les golfs ou de boire l'eau à la sortie, mais qui en tous cas, sera tout à fait conforme.

M. GOÑY : « Vous confirmez qu'avec tous les projets immobiliers de Bassussarry et les futurs peut-être d'Arcangues, cette station d'épuration sera en capacité de traiter les eaux usées de tous les gens d'ici ? »

M. LAHORGUE : la DDTM a bien étudié les prévisions démographiques et n'a pas soulevé ce problème dans le cadre du contrôle de légalité pour le PLU de Bassussarry, et ne l'a pas non plus soulevé dans le cadre du PLU d'Arcangues.

Monsieur Le Maire : Après, si un nouveau PLU envisage d'autres scénarios, à ce moment-là, c'est la CAPB, dans le cadre de son PLUI, qui devra mettre les moyens en place pour répondre aux besoins de la population attendue.

M. GOÑY : « ou raisonner la densification... »

Monsieur le Maire indique que les services de l'Etat imposent la construction de 1 100 logements sociaux par an sur la tranche côtière, et qu'il va donc falloir que toutes les communes jouent le jeu et soient solidaires. Cela signifie 5 000 logements sur 5 ans (cf. Loi ALUR, où Bassussarry est classée en zone B1).

3) Question de M. Pierre SORHAITS :

*Le trinquet de Bassussarry dispose actuellement d'une capacité de :*

- 26 couverts à l'intérieur
- 24 couverts à l'extérieur (par beau temps)

*La quasi-totalité des conseillers municipaux n'y ayant jamais mangé ne savent pas que quotidiennement il est proposé :*

- 4 entrées \* 4 plats \* 2 desserts à la carte ainsi que
- 1 entrée \* 1 plat \* 1 dessert en formule du jour

*Le projet consiste, une fois les travaux de réaménagement de la place achevés, à porter à 70 le nombre de couverts tout au long de l'année avec ouverture 7 jours sur 7.*

*Les 3 repreneurs potentiels du trinquet sont des cuisiniers de formation.*

*Pour parvenir à cette capacité de 70 couverts, ils souhaitent créer en accord avec notre architecte une terrasse harmonieuse, chauffée et étanche côté place.*

*L'actuelle terrasse remplacerait les tonneaux qui eux glisseraient sur le côté droit de la façade.*

*Renseignement pris, l'acquisition d'une licence IV s'avère impossible car à moins de 100 m de l'église dans un village de moins de 5000 habitants.*

*La partie cuisine sera développée dans le trinquet quoiqu'il arrive, avec ou sans concurrence.*

Question :

*La municipalité ne doit-elle pas attendre que soit réalisé cet agrandissement pour autoriser la venue éventuelle d'un restaurateur-concurrent parlant déjà d'un besoin en investissement de 200 000 € (à la charge de qui ?) et qui engendrerait une lutte commerciale fratricide dans un village aujourd'hui paisible ?*

*L'ancienne mairie, fermée depuis des années, peut attendre encore quelques mois qu'un locataire nous propose une activité complémentaire à celles déjà existantes.*

*La création d'un fonds de commerce est une aubaine pour un investisseur. Rapidement il peut doubler son bénéfice en revendant un fonds qui ne lui a rien coûté.*

*La majorité se doit aussi de vérifier que la cuisine proposée sera succulente et non spéculative.*

Réponse de Monsieur Le Maire :

Je rappelle que nous avons décidé de lancer un appel à projets pour que des propositions d'activités dans les trois locaux appartenant à la commune de Bassussarry soient faites. Il nous appartiendra d'ici quelques mois, de juger de l'intérêt des offres.

Je rappelle également qu'aucun loyer n'a été fixé. Les loyers futurs dépendront de l'activité, de l'investissement à réaliser, et bien sûr, de l'intérêt que cette activité pourrait apporter à la commune. Ensuite, découleront des propositions qui auront été faites en fonction d'une étude de marché, et d'un compte d'exploitation prévisionnel.

Le hasard fait que le fonds de commerce du trinquet serait à vendre, je l'entends. Gérard PARMENTIER souhaite me rencontrer, je pense que c'est pour m'en informer, je verrai ce qu'il a à me dire.

M. SORHAITS : « avant de vous envoyer la question, Gérard Parmentier l'a lu. »

Monsieur Le Maire : A ce jour, je n'ai pas connaissance des souhaits qui sont précisés dans votre question, néanmoins, je n'ai jamais refusé une terrasse, tout au contraire, j'avais rencontré Gérard PARMENTIER et son associé il y a 2 ans, justement car ils souhaitaient développer la restauration. Je leur avais alors donné mon accord pour occuper le domaine

communal, en installant des structures amovibles (sachant que la bande le long du trinquet appartient à M & Mme Dufourg).

Par ailleurs, j'ai également rencontré Gérard en présence de M. LAHORGUE et M. BASSIER il y a au moins 1 an et demi, car il était intéressé par l'ancienne mairie pour développer son activité. Il devait revenir vers nous une fois son projet réalisé. Il n'y a pas eu de suite.

Aujourd'hui, différentes personnes sont venues visiter les locaux, attendons de voir ce qu'elles proposent.

Personnellement, je n'ai pas non plus connaissance des travaux dont vous parlez pour l'aménagement d'une cuisine dans l'ancienne mairie, encore moins de chiffrage comme vous l'avancez.

Aujourd'hui nous en sommes à faire visiter les locaux, et ensuite, nous regarderons les projets qui tiennent la route afin de lancer un projet sûr. On se donne tout le premier trimestre et on décidera ensemble ce qui est le plus intéressant pour notre village.

M. SORHAITS : *« combien de temps a-t'il pour vendre ? Le trinquet est un centre de vie pour Bassussarry, où les gens se croisent, discutent, jouent à la pelote. Il cherche à vendre car n'arrive plus à tenir son commerce, on peut lui laisser un peu de temps. »*

Monsieur Le Maire : Il faut compter au moins 1 trimestre. C'est un exploitant, il fait ce qu'il veut, il faut respecter sa décision. L'aspect de la vente est du domaine du privé et ne concerne pas la mairie.

M. SORHAITS : *« oui, mais si un restaurant se monte à côté, cela va forcément amoindrir la valeur du fonds du trinquet et quelque part on vient le saborder. »*

Monsieur Le Maire : je ne suis pas d'accord, on ne saborde rien, car ce projet munit depuis 6 mois. Que l'exploitant prenne une décision, je la respecte, au même titre qu'une autre personne. Et comme vous le rappeliez, pendant un temps il y a eu 2 restaurants, et cela fonctionnait très bien. C'est un concours de circonstance qui peut même s'avérer être une opportunité pour Gérard PARMENTIER. On verra.

J'ai entendu dire que des personnes pourraient être intéressées par le fonds du trinquet et par l'ancienne mairie, justement pour avoir du potentiel et faire une cuisine aux normes, mais j'ai aussi entendu dire que les locaux appartenant à la mairie seraient susceptibles d'intéresser des personnes désireuses d'y développer des activités tout autre que la restauration.

Attendons de voir les propositions qui nous seront faites et nous serons amenés à prendre des décisions d'ici 3 mois.

Je dois rencontrer Gérard PARMENTIER en début d'année, il vient certainement me parler de la vente du fonds de commerce et peut être même que l'ancienne mairie pourrait être une opportunité pour mener à bien son projet si tel est le cas.

M. GOÑY : *« Qui sont les personnes qui sont venues visiter les locaux ? »*

Monsieur Le Maire : il y a au moins 2 personnes qui souhaiteraient faire un restaurant, une autre pour un pressing, peut-être même un marchand de lunettes.

M. GOÑY : *« Combien de locaux sont disponibles ? »*

Monsieur Le Maire : cela a déjà été annoncé en réunion, il y a le bâtiment de l'ancienne mairie, l'ancienne crèche et le Vival quand il aura déménagé.



M. GOÑY : « *donc il n'y aura pas de banque qui viendrait à Bassussarry ?* »

M. SORHAITS : si une banque s'installe ici, il faut au moins 4 personnes pour des questions de sécurité. Ils sont plus dans une optique de « dégraisser ». Ils ont des conseillers en trop dont ils ne savent plus quoi faire, alors créer une agence à Bassussarry ne les intéressera pas.

Monsieur Le Maire : cela fait 10-12 ans que les banques ne viennent plus dans les petites communes, sauf si la mairie paie tous les frais d'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19h57.

Fait à Bassussarry, le 2 janvier 2018.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

